

## Les entretiens à charge du locataire



En tant que locataire vous avez certaines obligations à respecter comme l'entretien de votre logement en bon père de famille.

L'entretien correct de votre logement est une obligation clé de votre contrat.

Ceci implique aussi que vous veiller aux réparations locatives, liées à l'utilisation de l'habitation et qui ne sont pas occasionnées par la force majeure, l'usure ou la vétusté. Exemples : réparation d'un interrupteur, d'un fusible ou colmatage d'un robinet qui fuit.

En cas de problèmes persistants, il vous est demandé de contacter la Régie sans attendre en vue d'éviter des dégradations.

[Plus d'info](#)